

Paris, le 5 mai 2025

**AVIS INTERNET AUX PORTEURS DU FONDS
OSTRUM SRI CROSSOVER**

PART	CODE ISIN	PART	CODE ISIN
I	FR0011350677	GP	FR0013241023
I-NPF	FR001400N6G2	G	FR001400PEU7
L	FR0011350685		

Nous vous informons que des modifications seront apportées à la documentation juridique de OSTRUM SRI CROSSOVER (le « Fonds ») :

1. Création d'une part N (code Isin FR001400Z9V1*)

La souscription de cette part est réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ou - fournissant un service de Conseil au sens de la réglementation européenne MIF2 ou de Gestion individuelle sous mandat

Montant minimum de souscription initiale : 1 part

Valeur liquidative d'origine : 1 000 euros

Frais de gestion financière : 0,95% TTC maximum

Frais de fonctionnement et autres services : 0,05% TTC, taux maximum

Commission de souscription non acquise au FCP : 3% taux maximum

Commission de surperformance : 20% de la surperformance par rapport à l'indicateur de référence (50% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM Corporate coupons réinvestis de maturité $\leq$ 5 ans et de rating de Baa1 à Baa3 + 50% de Bloomberg Euro High Yield coupons réinvestis de maturité $\leq$ 3 ans et de rating de Ba1 à Ba3) majoré de 0,50%.

Affectation des résultats : distribution.

** Cette catégorie de part n'est pas destinée à la commercialisation en Suisse ou à partir de la Suisse.*

2. Application de politiques d'exclusions et sectorielles

Outre les politiques d'exclusions mises en place par Ostrum Asset Management et celles du label ISR seront également appliquées les exclusions portant sur les émetteurs mentionnés à l'Article 12(1)(a) à (g) de la réglementation CDR (EU) 2020/1818, c'est-à-dire l'article définissant les exclusions applicables aux Paris-Aligned Benchmarks.

3. Libellé de l'indicateur corruption

Le libellé de l'indicateur « lutte anti-corruption » présent au sein du prospectus et de l'annexe SFDR sera mis à jour de la façon suivante « *absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption* ».

Ces modifications seront effectives le **9 mai 2025**.

La documentation juridique modifiée (documents d'informations clés (DIC), prospectus et annexe) sera disponible auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site www.im.natixis.com. Elle pourra vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

Natixis Investment Managers International

Service Clients

43, avenue Pierre Mendès-France

75013 PARIS

ou de ClientServicingAM@natixis.com



Représentant et service de paiement pour la Suisse :

CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Zurich / Suisse,
Bleicherweg 7,
CH-8027 Zurich.

Le prospectus, les feuilles d'information de base, le règlement de gestion ainsi que le rapport annuel et semestriel du fonds peuvent être obtenus gratuitement et sur simple demande auprès du représentant suisse de ce dernier, à l'adresse indiquée ci-dessus.